



Nice, le 17 mai 2018

Aujourd'hui va se tenir la CAPA qui portera sur les demandes de congé formation de nos collègues. A l'issue de cette CAPA, un GT examinera les situations de handicap et les vœux et barèmes des demandeurs de mutation.

Cependant, avant de traiter l'ordre du jour, nous souhaitons exprimer notre désaccord et notre colère face aux décisions ministérielles. En effet, nous assistons à une politique de démolition des services publics et un dénigrement du travail des fonctionnaires. Pour ces raisons les syndicats de la FSU, avec l'ensemble des organisations syndicales, appellent les personnels à se mobiliser, à se mettre en grève et à manifester le 22 mai.

Tout particulièrement dans l'Éducation nationale, les projets de réformes s'accumulent, tous aussi nocifs les uns que les autres. L'architecture du nouvel édifice correspond à des logiques largement calquées sur les modèles anglo-saxons dans lesquels l'enseignement public est noyé dans un vaste marché.

Le projet de réforme du baccalauréat avec ses disciplines de spécialités construit un lycée du tri et de l'orientation précoce. Avec Parcoursup, l'institution demande aux élèves de se lancer dans une compétition dont personne à ce jour ne connaît précisément les règles. Des entreprises de *coaching* et cabinets de conseil en orientation privés en font leurs choux gras en capitalisant sur le stress des élèves et de leurs parents, quand ce n'est pas la ministre Madame Vidal elle-même qui les labellise.

Concernant l'information et l'orientation scolaire :

A la demande de l'ARF, l'Etat a décidé d'inscrire dans le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » le transfert des Délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) aux régions et de mettre les personnels, Psychologues de l'Education nationale, directeurs de Centres d'information et d'orientation, fonctionnaires de l'Etat exerçant à l'ONISEP, à disposition des régions.

Le transfert des DRONISEP aux régions va déstructurer totalement le fonctionnement de l'Office central qui s'appuie considérablement sur ses délégations. Privé de ces ressources, quelle pertinence va-t-il pouvoir conserver ?

De plus, les régions en fonction de leurs priorités économiques locales auront la volonté de présenter les filières professionnelles qui leur semblent correspondre aux métiers en tension. Or les études du CEREQ, en particulier, montrent que les parcours d'insertion ne sont pas linéaires, que le niveau du diplôme reste un atout essentiel pour l'entrée en emploi, même s'il ne correspond pas exactement au secteur professionnel et que l'attrait pour une mobilité choisie est aussi un facteur important.

L'illusion selon laquelle l'orientation se construit pour les jeunes à partir de données relatives à l'insertion professionnelle perdure alors que de nombreuses études démontrent le contraire. Qui peut prévoir, à échéance de 3 ans ou 5 ans, quels seront les besoins au niveau d'un département ou d'une région ? Les paramètres à prendre en compte sont bien trop complexes et fluctuants. Il est donc dangereux de vouloir faire pression sur les choix des élèves et des familles sur des bases aussi peu solides.

Ces propositions s'accompagnent de la décision brutale du Ministère de l'Éducation nationale de faire disparaître l'ensemble du réseau des CIO de France que représente le service public d'orientation de l'Éducation nationale. L'Etat se priverait ainsi d'un service de proximité bien implanté, reconnu par les élèves et les parents et pivot des partenariats locaux autour de la jeunesse, sa scolarisation, son épanouissement, son avenir.

La suppression du service public d'orientation de l'Éducation nationale ne peut avoir qu'un seul résultat : favoriser la privatisation de l'information et de l'aide à la construction de projets d'orientation adaptés à chacun. Est-ce le but recherché ?

LaFSU est très attachée à une conception éducative qui fasse le pari des possibilités de développement et de réussite de tous les élèves. Ceci suppose que l'orientation scolaire reste de la responsabilité de l'Éducation nationale et que les Psychologues de l'Éducation nationale puissent y apporter leur regard spécifique et toutes leurs connaissances d'une part du développement des adolescents et de la manière dont ils élaborent les projets d'avenir, et d'autre part des structures de formation et des métiers.

Nous affirmons avec force :

- Notre refus du transfert des Dronisep et de leurs personnels et de la compétence information du public scolaire et étudiant ;
- Notre refus de la fermeture des CIO ;
- Notre refus d'une réécriture d'un accord cadre qui nous obligerait à exercer d'autres missions que celles définies dans notre circulaire de missions.

La FSU revendique :

- Le maintien de tout le réseau des CIO et de leurs personnels en démontrant la nécessité de ce lieu tant pour l'accueil des publics, en particulier ceux qui ne peuvent être reçus en établissement, que pour l'enrichissement et la coordination du travail des psyen ;
- Le maintien de la compétence de l'Etat sur l'information des élèves et des étudiants, garante d'une information fiable, neutre et adaptée au public scolaire ;
- Le maintien du statut des psyen EDO dans son intégralité, décret et circulaire de missions, garantissant la reconnaissance de la mission d'accompagnement à l'orientation comme un processus ;
- Un effectif d'élèves par PsyEN devant se rapprocher de la moyenne européenne, à savoir 800 élèves (alors qu'actuellement la moyenne académique comme la moyenne nationale est de 1500 élèves par PsyEN).

Ces projets de réforme inquiétants mobilisent au premier plan l'engagement de la FSU. Nous réaffirmons que l'éducation et le développement de la personne demeurent l'essentiel de nos missions et de nos responsabilités, auprès des jeunes en devenir.

Pour autant il nous semble important de ne pas obérer les problématiques que pose la création de ce nouveau corps et son fonctionnement.

Nous demandons que soit clarifiée la gestion des PsyEN EDA. Particulièrement les collègues en détachement dépendent-ils de l'inspection académique ou du rectorat, ? quelles sont les règles de gestion applicables aux différentes procédures administratives selon que les collègues soient détachés ou intégrés dans le corps des PsyEN ? Malgré les efforts de l'administration, une certaine confusion règne avec application de règles quelquefois différentes, par exemple pour l'accès à la classe exceptionnelle, ou les congés formation.

- Nous demandons des règles garantissant l'équité de traitement des situations des psychologues EN intégrés et détachés.
- Nous demandons également, comme le prévoit la circulaire, la mise en œuvre d'un accès permettant de candidater par internet pour les PsyEN.
- Nous réitérons notre souhait que soit prévu un plan de formation professionnelle correspondant aux besoins des psychologues EDA et EDO sur toute l'académie, ainsi qu'un temps de travail institué de collaboration inter-degrés.
- Nous souhaitons également comme cela a été acté, que les collègues puissent exprimer leurs vœux sur un poste déterminé, permettant une nomination avec un rattachement administratif à une école lors d'une deuxième phase du mouvement.

Concernant notre ordre du jour 8 collègues font une demande de congé formation pour une durée de 9 ou 10 mois. La ventilation par corps attribue six mois. Nous demandons que le corps des PsyEN puisse bénéficier de reliquats afin de parvenir à un contingent de 9 mois.